

Le 14 juin 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue à huis clos par voie de vidéoconférence le lundi 14 juin 2021, de 20 h à 21 h 27 sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire.

Sont présents à cette vidéoconférence:

Mme Lynda Lizotte, conseillère
Mme Manon Bélanger, conseillère
M. Réal Lévesque, conseiller
M. Dany Chénard, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller

formant quorum

Dû à un événement hors de l'ordinaire (déploiement de mesures d'urgence), la séance ordinaire du conseil du 7 juin n'a pu se tenir tel que prévu.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

088-2021

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mai 2021
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 mai 2021
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Dépôt du rapport des faits saillants du rapport financier
7. Résolution permettant aux citoyens de soumettre leurs questions et commentaires sur le rapport des faits saillants du rapport financier
8. Rapport de la Régie Intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest
9. Adoption du règlement numéro 352 modifiant le règlement numéro 338 sur la gestion contractuelle
10. Soumission - Asphaltage
11. Résolution – Emprunt temporaire
12. Mandat TETRA TECH QI INC
13. Étude archéologique
14. Correspondance
15. Autres sujets
16. Clôture et levée de la séance

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mai 2021

089-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 3 mai 2021 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 mai 2021

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2021.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

090-2021

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 136 550,19 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Dépôt des faits saillants du rapport financier

Conformément au Projet de Loi 122, le maire doit, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport d'auditeur indépendant.

Ce rapport fait mention, entre autres éléments, du résultat des états financiers 2020.

091-2021

M. le maire faisant lecture dudit rapport.

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité distribue le rapport des faits saillants à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, et ce, gratuitement.

7. Résolution permettant aux citoyens de soumettre leurs questions et commentaires sur le rapport des faits saillants du rapport financier

Attendu que

la présente séance doit se tenir à huis clos due au maintien de l'état d'urgence sanitaire causé par le COVID-19 ;

Attendu que

la présente séance se tient sans public et que les citoyens ne peuvent en conséquence poser leurs questions ou apporter leurs commentaires sur le rapport des faits saillants du rapport financier 2020 ;

Attendu que

le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation recommande que les municipalités prévoient une période de 15 jours suivant la publication des faits saillants sur le site de la municipalité afin de permettre aux citoyens de soumettre leurs questions et commentaires ;

EN CONSÉQUENCE,
092-2021

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents ;

Que le rapport des faits saillants du rapport financier 2020 soit publié sur le site web de la municipalité ;

Que les citoyens bénéficient d'une période de 15 jours suivant la publication du rapport pour soumettre leurs questions et commentaires par courriel ;

Que les réponses seront données lors de la séance subséquente.

8. Rapport de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska-Ouest

M. Dany Chénard informe les élus qu'il n'a pu assister à la réunion du 18 mai dernier. Par contre des informations lui ont été transmises entre-autre en lien avec l'incendie de Tourbière de 2020. Un comité a été formé afin de travailler sur la prévention. Ce comité est composé de représentants de Tourbières Lambert, une représentante de l'Association des producteurs de Tourbe, horticoles du Québec, une conseillère en SST et la Municipalité de Rivière-Ouelle. Tous travaillent ensemble pour mieux prévenir.

Un communiqué est à venir sous peu pour informer la population.

M. Étienne Brodeur demande si des recommandations seront rendues publiques.

M. Chénard mentionne que les recommandations ne seront pas rendues publiques cependant le communiqué donnera suffisamment d'informations.

M. Brodeur demande quel suivi sera fait.

M. Chénard mentionne qu'on devra suivre les communications du Comité. Ce comité fut créé sous l'initiative de Tourbières Lambert et l'Association des producteurs de tourbe.

M. Brodeur conclut en mentionnant que c'est une initiative qui est bienvenue.

9. Adoption du règlement numéro 352 modifiant le règlement numéro 338 sur la gestion contractuelle Objet du règlement numéro 352

M. Dany Chénard conseiller fait mention de l'objet du présent règlement à savoir;

Modification du règlement sur la gestion contractuelle afin d'y ajouter des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Adoption du règlement numéro 352 modifiant le règlement numéro 338 sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE le Règlement numéro 338 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 8 janvier 2019, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.*;

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil municipal tenue le 3 mai 2021 par M. Réal Lévesque conseiller et que le projet de règlement numéro 352 a été déposé et présenté par M. Étienne Brodeur conseiller à cette même séance;

ATTENDU QU'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 352 depuis son dépôt;

ATTENDU QU'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil municipal au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU QU'avant l'adoption du règlement numéro 352 M. Dany Chénard conseiller a fait mention de l'objet de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,

093-2021

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le présent règlement numéro 352 modifiant le règlement numéro 338 sur la gestion contractuelle soit adopté.

Que le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-DENIS, CE 14e JOUR DE JUIN 2021.

10. Soumission-Asphaltage

ATTENDU QUE la municipalité a des travaux d'asphaltage à effectuer à divers endroits dans la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de soumission a été publiée sur le site SEAO;

ATTENDU QU' un seul entrepreneur, Construction B.M.L., Division de Sintra Inc. a déposé sa soumission dans les délais requis;

ATTENDU QUE l'ouverture de la soumission s'est faite par vidéoconférence et en présence du représentant de l'entrepreneur;

Que le résultat de l'ouverture de la soumission est comme suit :

Asphaltage sur :

Rue de la Beurrerie 17 712,00 \$ avant taxes

Chemin de la Grève est 74 059,00 \$ avant taxes

Route du Cap 46 725,00 \$ avant taxes

Rang de la Haute-Ville 22 791,00 \$ avant taxes

Pour un montant total avant taxes de 161 287,00 \$

EN CONSÉQUENCE,
094-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter la soumission de Construction B.M.L., Division de Sintra Inc. pour un montant de 161 287,00 \$ avant taxes.

Que ces travaux sont financés en partie par le TECQ et le surplus accumulé.

11. Résolution – Emprunt temporaire

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement d'emprunt numéro 351 décrétant une dépense de 790 000 \$ et un emprunt de 790 000 \$ pour la réalisation de plans et devis dans le cadre de travaux de collecte, d'assainissement des eaux usées et réfection des routes 132 et 287;

ATTENDU QUE ledit règlement numéro 351 a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 mai 2021;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite prendre entente avec la *Caisse Desjardins Centre-Est-Du-Kamouraska* afin d'obtenir une marge de crédit temporaire;

ATTENDU QUE la *Caisse Desjardins Centre-Est-Du-Kamouraska* offre un taux préférentiel à 2.45% actuellement + 0.35%;

EN CONSÉQUENCE,
095-2021

Il est proposé par Mme Manon Bélanger

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

le conseil de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie accepte l'offre de Caisse Desjardins Centre-Est-Du-Kamouraska sous forme de marge de crédit temporaire pour un montant de 790 000 \$ au taux préférentiel plus 0.35%;

mandate Monsieur Jean Dallaire, maire ainsi que Madame Anne Desjardins, Directrice générale pour la signature de l'entente et tout document pertinents.

12. Mandat – TETRA TECH QI INC.

ATTENDU QUE; la municipalité a mandaté la firme TETRA TECH QI INC. par la résolution numéro 189-2020 afin de préparer les plans et devis du projet de collecte, d'assainissement des eaux usées et de réfection des routes 132 et 287;

ATTENDU QUE; la firme était autorisée à procéder à la réalisation des travaux listés sur son offre de prix pour les items 1.0 et 2.0 en attendant l'entrée en vigueur d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE; le Ministère des Affaires municipales de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt numéro 351 de la Municipalité dans sa lettre du 20 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE.

096-2021

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la firme TETRA TECH QI INC. à compléter la préparation de plans et devis tel que décrits dans son offre de prix du 24 septembre 2020.

13. Étude archéologique

ATTENDU QUE parmi les étapes de préparation de plans et devis pour le projet de collecte, d'assainissement des eaux usées et de réfection des routes 132

et 287, une étude archéologique afin d'effectuer l'évaluation potentielle archéologique du secteur visé par le projet doit être réalisée;

ATTENDU QUE cette étude théorique vise à déterminer le potentiel archéologique de la zone qui sera touchée par le projet ainsi qu'un plan d'intervention ;

ATTENDU QU' une offre de services a été acheminée à la Municipalité par la Firme Truelle et Cie inc. pour un montant de 10 330 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE,
097-2021

Il est proposé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services de la firme Truelle et Cie inc. pour un montant de 10 330 \$ avant taxes.

14. Correspondance

14.1 MAMH – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Confirmation d'un montant de 4 021 \$ pour le partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec.

Approbation du règlement d'emprunt numéro 351 de 790 000 \$.

Approbation de la programmation des travaux Version no. 3 dans le cadre de la TECQ 2019-2023.

14.2 Transport Québec

Autorisation des travaux programmés dans le cadre de la TECQ programmation version no.3

14.3 Ministère des Transports

Confirmation d'une aide financière de 12 109 \$ dans la Volet Projets particuliers d'amélioration circonscription électorale de Côte-du-Sud.

14.4 Ministère de la Sécurité publique

Report des versements de la facture pour les services de la Sûreté du Québec. Les versements se feront le 30 septembre et 1^{er} décembre 2021.

14.5 MRC de Kamouraska

Embauche d'une nouvelle inspectrice en bâtiment et en environnement

ATTENDU QUE la municipalité de **Saint-Denis-De La Bouteillerie** adhère à l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement concluent avec la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE la responsabilité première de la MRC de Kamouraska dans le cadre de cette entente consiste à fournir le service d'inspection régionale aux municipalités adhérentes;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a récemment embauché madame Barbara Gauthier, à titre d'inspectrice régionale, afin d'être en mesure d'assurer ses obligations contractuelles envers les municipalités en cette matière;

ATTENDU QUE madame Barbara Gauthier agira à titre d'inspectrice régionale suppléante pour la municipalité de **Saint-Denis-De La Bouteillerie**;

EN CONSÉQUENCE,
098-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard
Appuyé par Mme Manon Bélanger
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil municipal de **Saint-Denis-De La Bouteillerie** nomme madame Barbara Gauthier à titre d'inspectrice régionale suppléante en bâtiment et en environnement;

14.6 Maison Jean-Baptiste

ATTENDU QUE la Maison Jean-Baptiste souhaite acheter un four à pâtisserie afin de répondre à l'offre de ces produits;

ATTENDU QUE	cet équipement est évalué à environ 2 300 \$;
EN CONSÉQUENCE, 099-2021	Il est proposé par M. Réal Lévesque
	Et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer à l'achat de cet équipement par une aide financière de 2 000 \$.
	14.7 Association Patrimoniale Saint-Denis Signalisation au cœur du Village. Une demande de rencontre avec le Comité sera transmise afin d'aller en discuter sur place.
ATTENDU QUE	14.8 Cercle de Fermières de Saint-Denis la présidente des Fermières de Saint-Denis Mme Carole Garon a transmis une demande d'aide financière à la municipalité;
ATTENDU QUE	les Fermières sont en préparation des activités de la fête du centième du Cercle;
ATTENDU QU'	un calendrier souvenir est en préparation ainsi que d'autres activités qui seront dévoilées plus tard;
ATTENDU QUE	le Cercle fait une demande d'aide financière afin de réaliser leurs projets;
EN CONSÉQUENCE, 100-2021	Il est proposé par Mme Lynda Lizotte
	Et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre au Cercle de Fermières de Saint-Denis une aide financière de 500 \$.
	14.9 Symposium de peinture du Kamouraska Annulation de l'édition 2021.
	14.10 Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame de Fatima Invitation au Golf'Don
ATTENDU QUE	la fondation organise le Tournoi de la Santé le 19 juin 2021;
ATTENDU QUE	cette activité permet de soutenir le mandat du conseil d'administration afin d'offrir des équipements médicaux performants et à la fine pointe de la technologie;
ATTENDU QUE	différents forfaits sont offerts, de la boîte apéro à un tout inclus;
EN CONSÉQUENCE, 101-2021	Il est proposé par Mme Lynda Lizotte
	Et résolu à l'unanimité des membres présents de participer à l'activité par l'achat d'un forfait Golf seulement au coût de 125 \$ et de désigner M. Réal Lévesque comme représentant pour la municipalité.
	14.11 Fédération Québécoise des Municipalités Résolution – Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique
CONSIDÉRANT	la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;
CONSIDÉRANT	les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

EN CONSÉQUENCE,
102-2021

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie exprime sa solidarité avec les 11 nations autochtones du Québec et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens.

14.12 Projektion 16-35
Demande d'adhésion

ATTENDU QUE Projektion 16-35 est un organisme qui permet aux jeunes adultes de 16-35 ans de se réaliser sur les plans personnel, social et professionnel en les accompagnant dans leurs démarches;

ATTENDU QUE cet organisme œuvre auprès des jeunes depuis 36 ans;

ATTENDU QUE les activités sont d'accompagner pour la recherche d'emploi, accueillir et accompagner les personnes immigrantes, intervention dans les écoles en persévérance scolaire pour ne nommer que celles-ci;

EN CONSÉQUENCE,
103-2021

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adhérer en tant que membre de Projektion 16-35 pour un montant de 50 \$.

14.13 Théâtre De la Bacaisse

ATTENDU QUE La Bacaisse raconte le Bas-Saint-Laurent est une initiative culturelle;

ATTENDU QUE la troupe présentera dans six municipalités sur le bord du fleuve une prestation pour faire vivre les histoires de Melissa Bouchard, originaire de Saint-Pascal, et de Vincent Massé-Gagné, originaire de Kamouraska;

ATTENDU QUE ce projet est éligible aux Fonds de développement des municipalités du Kamouraska dans le Volet activités locales au développement du loisir culturel;

EN CONSÉQUENCE,
104-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accueillir la troupe de Théâtre de la Bacaisse le 25 juillet 2021;

De déboursier un montant de 600 \$ dont 500 \$ proviennent du FDMK volet activité locale, loisir culturel et 100 \$ par la Municipalité.

14.13.1 Demande de contribution financière au FDMK Volet activité locale, loisir culturel

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales au développement du loisir culturel;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,
105-2021

Il est proposé par M. Dany Chénard
Appuyé par M. Réal Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents :
Que la municipalité s'engage à investir à la hauteur de 20 % du 500 \$, dans cette activité;

Que la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité;

Que la municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2021 au paiement des dépenses engendrées par l'activité loisir culturel **La Bacaisse raconte le Bas-Saint-Laurent.**

14.14 Commission de Toponymie

Suite à la demande d'annulation du nom de *rue Bélanger* par la résolution numéro 071-2021, la demande sera présentée pour dés officialisation lors de leur prochaine réunion le 10 juin prochain.

14.15 École secondaire Chanoine-Beaudet

Remerciements pour la commandite au gala des mérites 2021.

15. Autres sujets

Diverses autorisations sont demandées par Mme Anne Desjardins Directrice générale pour diverses dépenses :

1. Génératrice Beaumont pour l'entretien annuel de la génératrice au montant de 545 \$ plus taxes

106-2021

Proposé par Mme Lynda Lizotte

2. Dans le cadre de la rénovation après sinistre au Complexe municipal, ces montants étant remboursé par l'assureur :

2.1 Construction Jean-Yves Paradis inc. pour un montant de 15 081,04\$ avant taxes.

2.2 Jalbertech entrepreneur électricien pour un montant de 6 249,25 \$ avant taxes

2.3 Centre Hi-Fi Group Sélect pour un montant de 499,99 \$ plus taxes

2.4 Electro FC ENR. pour un montant de 540 \$ plus taxes.

107-2021

Proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents.

3. Élections municipales du 7 novembre prochain

Vote par correspondance

CONSIDÉRANT

qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est

inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT

qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

108-2021

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Réal Lévesque

APPUYÉ PAR : Mme Lynda Lizotte

ET RÉSOLU

d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ATTENDU QUE

4. Demande de service d'une fiscaliste

dans le cadre de la préparation de plans et devis dans le projet de collecte, d'assainissement des eaux usées et de réfection des routes 132 et 287, la municipalité doit s'inscrire aux taxes à la consommation;

ATTENDU QUE

diverses mesures doivent être prises en compte lors de facturations aux clients, dont le Ministère des Transports qui participe aux coûts de préparation des plans et devis;

ATTENDU QU'

Une offre de service reçu de Mallette pour un bloc de 25 heures au coût de 7 125 \$;

109-2021

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Mallette pour les services d'une fiscaliste pour un montant jusqu'à concurrence de 7 125 \$.

5. Les Gouttières Pro S.G. Com

Suite au bris d'un maximum sur le toit par la descente de la neige, il y aurait lieu de protéger ces 6 maximum par des arrêts de neige. Une offre de service de Les Gouttières Pro S.G. Com pour un montant de 1 440 \$ avant taxes

110-2021

Proposé par Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services des Gouttières Pro S.G. Com.

6. Numéro civique 9-1-1

23 nouveaux numéros civiques 9-1-1 ont été achetés par l'entremise de la Régie Incendie Kamouraska Ouest pour un montant de : 981,20 \$ avant taxes – Achat des numéros civique

70,00 \$ avant taxes – location d'un marteau

525,00 \$ avant taxes – installation des numéros

111-2021

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de ces frais.

Ces dépenses seront comblées par le surplus accumulé.

Mme Lynda Lizotte conseillère mentionne que les bénévoles ont procédé à la réouverture de la Bibliothèque le 12 juin dernier selon l'horaire habituel.

M. Réal Lévesque conseiller mentionne que la Garderie a procédé à l'achat d'un conteneur pour les déchets.

M. Jean Dallaire maire mentionne du décès de M. Roger Lévesque père de M. Christian Lévesque qui fut conseiller et demande que la Municipalité signifie son soutien à la famille lorsque la cérémonie aura lieu.

M. Dallaire mentionne également le décès de Mme Lise Garneau conseillère à la Ville de La Pocatière et demande qu'on transmette nos sympathies aux membres du conseil de Ville de La Pocatière.

16. Clôture et levée de la séance

112-2021

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Dany Chénard

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 27.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire,
Maire

Anne Desjardins,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

6 TEM TI	96,58 \$
AFFILET TOUT	574,88 \$
ANNE DESJARDINS (km pour dépôts frais poste- don à Leucan-Breuvages incendie Domaine)	602,20 \$
ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE	75,00 \$
ATELIER MON CHOIX	40,24 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	2,40 \$

BIONEST	582,36 \$
BOUCHARD SERVICE-CONSEIL S.E.N.C.	3 127,33 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	238,58 \$
CENTRE HI-FI GROUPE SELECT	575,78 \$
CLUBE DE GOLF SAINT-PACÔME INC. (sandwich -incendie Domaine)	34,44 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT	459,80 \$
DANY CHÉNARD (nourritures - breuvages- incendie Domaine)	466,63 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	588,38 \$
EAU LIMPIDE	25,00 \$
FERME PIERRE GARON	3 257,62 \$
FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ	20,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	40,00 \$
FQM ASSURANCES	218,00 \$
GÉNÉRATRICES BEAUMONT INC.	626,61 \$
JEAN MORNEAU	80,48 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	234,55 \$
MARTECH	662,54 \$
MATÉRIAUX DIRECT	796,64 \$
MICHEL MONTMINY INC.	63,11 \$
MRC DE KAMOURASKA	35 505,26 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE	2 501,09 \$
ORKIN CANADA	178,21 \$
PAVAGE RÉPARATION FRANCOEUR	11 451,51 \$
PIERRE GARON (nourriture et breuvages - incendie Domaine)	237,02 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	360,52 \$
PUROLATOR	15,45 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	5 862,48 \$
ROGER DUBÉ	156,95 \$
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER	150,00 \$
SUZANNE DUBÉ (frais poste arbres- avis de détour-vidange de fosses-nourriture incendie Domaine)	425,35 \$
TETRA TECH QI INC	31 534,77 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	20 813,92 \$
	SOUS-TOTAL 122 681,68 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE MAI 2021

SALAIRES (MAI2021)	6 345,76 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (MAI 2021)	2 981,78 \$
LA CAPITALE ASSURANCE	900,24 \$
HYDRO-QUÉBEC	3 482,29 \$
FRAIS BANCAIRE	158,44 \$
	SOUS-TOTAL 13 868,51 \$
	GRAND-TOTAL <u>136 550,19 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2021 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 14 juin 2021

Annexe

Résolution

090-2021

Par: Anne Desjardins
Directrice générale
Secrétaire-trésorière